

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE - PYRENEES-ATLANTIQUES

OROROR

SEANCE DU 16 DECEMBRE 2014

OROROR

Présents : M. Hervé LUCBEREILH, Maire, Président,
M. Daniel LACRAMPE, M. Gérard ROSENTHAL, Mme Maylis DEL PIANTA,
Mme Dominique FOIX, M. Pierre SERENA, M. Jean-Jacques
DALL'ACQUA, Mme Denise MICHAUT, M. Clément SERVAT, Adjoint,
Mme Henriette BONNET, Mme Maïté POTIN, M. Didier CASTERES,
M. André LABARTHE, Mme Valérie SARTOLOU, M. Michel ADAM,
Mme Leïla LE MOIGNIC-GOUSSIES, M. Jacques NAYA,
Mme Patricia PROHASKA, M. André VIGNOT, Mme Carine NAVARRO,
M. David CORBIN, Mme Ing-On TORCAL, M. Bernard UTHURRY,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Robert BAREILLE, Mme Anne BARBET,
M. Jean-Pierre ARANJO, Mme Véronique PEBEYRE.

Délégations de vote :

- Mme Rosine CARDON donne pouvoir à M. Jean-Jacques DALL'ACQUA,
- Mme Araceli ETCHENIQUE donne pouvoir à M. David CORBIN,
- M. Francis MARQUES donne pouvoir à M. Pierre SERENA,
- M. Jean-Étienne GAILLAT donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY,
- Mme Aurélie GIRAUDON donne pouvoir à M. Robert BAREILLE.

OROROR

30 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ANNUELLES PAR ANTICIPATION A CERTAINES ASSOCIATIONS

Monsieur David CORBIN expose qu'il est proposé d'attribuer par avance, par délibération spécifique à certaines associations, une quote-part sur le montant de la subvention définitive attribuée l'année suivante.

Cette possibilité permet ainsi aux associations, qui gèrent un budget important ou qui ont en leur sein du personnel dont la masse salariale présente un pourcentage élevé de leurs finances, d'avoir une avance de trésorerie pour faire face à des échéances en début d'année qui peuvent être importantes.

La Municipalité propose ainsi d'attribuer 50 % de la subvention versée en 2014 aux associations ci-après :

- Jazz à Oloron		18 685,00 €.
- Centre Social « LA HAÛT »	REÇU	77 052,00 €.
- F.C.O. RUGBY	le 22 DEC. 2014	27 434,00 €.
- H.B.C.O.	SOUS-PRÉFECTURE OLORON S^TE MARIE	12 940,00 €.
- J.A.O.		10 715,00 €.
- Harmonie Municipale		30 982,00 €.

La municipalité propose d'attribuer 25 % de la subvention versée en 2014 aux associations ci-après :

- F.C.O. FOOTBALL 4 917,00 €.
- Centre Aéré Amicale Laïque 20 705,00 €.
- Radio Oloron 4 659,00 €.

Bien entendu, ces montants ne préjugent en rien des subventions qui seront allouées au titre de l'année 2015

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ACCORDE** aux clubs et associations précités les subventions respectives,
- **DECIDE** que les montants précités seront versés en janvier 2015 et seront inscrits sur le budget primitif 2015.

Ainsi délibéré à OLORON-Ste-MARIE, ledit jour 16 décembre 2014.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 21/ 12/ 2014

LE MAIRE,

Hervé LUCBÉREILH

